

COMMUNE DE WIMMENAU



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 19 JANVIER 2018

Présents : MM. Mmes : RUCH Marc - HETZEL Valérie - HUCKENDUBLER René - BEYER Nathalie - CLEISS Cornélia - HARRER Rémy - SAND Gilbert - SCHILL Emmanuelle - M. SCHMITT Dominique - STENGER Simone - TRUNK Claude

Absents excusés : DEININGER Yves (procuration à M. SCHMITT Dominique) - DORSCHNER Adrien (procuration à RUCH Marc) - PFISTER Monique (procuration à BEYER Nathalie).

Absente non excusée : Mme SCHMITT Dominique

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation compte rendu du 21 décembre 2017
- 2°) Numérotation des rues
- 3°) Déploiement fibre optique
- 4°) Emploi Aidé
- 5°) Ecole - Photocopieur
- 6°) Eglise : Moteurs cloches
- 7°) Entretien terrain entraînement
- 8°) Unité Mobile de Premiers Secours : demande matériel
- 9°) Subvention - Association Protection du Patrimoine
- 10°) Divers

Le maire accueille Mme TONNELIER, qui présente le plan de gestion écologique des friches, réalisé par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord pour les 5 années à venir. Le Conseil Municipal demande un temps de réflexion et de discussion avant de donner son avis.

Décisions prises :

1°) **Approbation Compte Rendu du 21 décembre 2017**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve le compte rendu de la séance du 21 décembre 2017.

2°) NUMEROTATION DES RUES

Dans le cadre de la création du nouveau lotissement au Rebberg, le Conseil Municipal décide de ne pas refaire une nouvelle numérotation des maisons de la rue Rebberg et crée une nouvelle voie dénommée « rue de la forêt », avec une nouvelle numérotation.

3°) DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée du dossier. Les travaux débuteront fin mars – début avril pour être achevés fin septembre. La commercialisation d'offres d'abonnement interviendra au plus tôt 3 mois après la fin des travaux. Etant donné que le réseau de télédistribution communal ne sera plus compétitif d'un point de vue offre et afin de réduire les frais de fonctionnement et d'entretien, celui-ci sera désactivé rapidement.

4°) EMPLOI AIDE

Le contrat unique d'insertion signé en 2017 pour le poste de Manon Ponsing-de Santis arrive à échéance le 28 février 2018. Le Maire propose de proroger le contrat, en accord avec le Département. Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer un nouveau contrat d'un an.

5°) ECOLE - PHOTOCOPIEUR

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de remplacer le photocopieur des écoles. Au vu des offres déposées, la proposition de la Sté SOLUDOC de Mundolsheim a été retenue. Le Maire est autorisé à signer le contrat de location d'un copieur XEROX Versalink 7025 Couleur, pour un coût mensuel de 101 € HT, et 0.0037 € la page N&B supplémentaire.

6°) EGLISE : MOTEURS CLOCHES

Lors du contrôle annuel des cloches, des problèmes sur les moteurs de volée ont été constatés. Le Conseil Municipal décide de confier les travaux de remplacement des moteurs sur les cloches 1 et 2, à l'entreprise VOEGELE de STRASBOURG pour le prix de 2 428 € HT.

7°) ENTRETIEN TERRAIN ENTRAINEMENT

Le Conseil Municipal approuve l'offre remise par la Sté CSE de Duppigheim pour l'entretien 2018 du terrain d'entraînement, rue du stade. Le Maire est autorisé à accepter le devis pour la somme de 1.858,32 € HT.

8°) UNITE MOBILE DE PREMIERS SECOURS (U.M.P.S. 67) : DEMANDE MATERIEL

Suite à la demande faite par l'U.M.P.S. 67 pour recherche de matériel nécessaire pour les opérations de pompage, le Conseil Municipal décide de mettre à leur disposition l'ancienne motopompe des sapeurs-pompiers stockée par la commune. Le Maire est autorisé à signer un avenant à la convention, signée en 2017.

9°) SUBVENTION – ASSOCIATION PROTECTION DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Association de protection du patrimoine de WIMMENAU.

10°) Divers

- Le Maire soumet aux conseillers les demandes de subventions faites par la croix rouge de Drulingen, le C.E.M.O.E. 67 à Strasbourg. Il est décidé de ne pas y donner suite.
- Le conseil municipal discute de l'organisation de la décoration de Pâques.
- Les conseillers sont informés des élections du Conseil Presbytéral en date du 11 février 2018 et donne son accord pour l'organisation de ces élections dans les locaux de la Mairie.
- Les Conseillers sont informés de l'invitation à la réception organisée par le Préfet en date du 20 février 2018, en l'honneur de Messieurs SAND Gilbert et KLIN Pierre.

Wimmenau, le 2 février 2018

Le Maire

Marc RUCH